

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Conseil des ministres africains chargés de l'eau
(AMCOW)

Fondation, mission, vision et mandat



Fondation

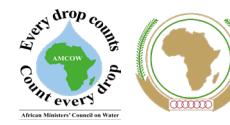
2002 : Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau, clé du développement durable en Afrique.

Mandat

promouvoir la coopération, la sécurité, le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté - par une gestion et une utilisation efficaces des ressources en eau.



The President Of The Federal Republic Of Nigeria, Chief Olusegun Obasanjo, Gctr Having A Group Photograph With The Delegates At The African Ministers Council On Water (amcow) Meeting April 29-1st May, 2002



Fondation, mission, vision et mandat

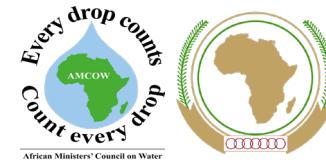
MISSION

Assurer le leadership politique, l'orientation des politiques et le plaidoyer dans la fourniture et la gestion de l'utilisation des ressources en eau pour un développement social et économique durable et la préservation des écosystèmes africains.

VISION

Une Afrique où l'utilisation et la gestion équitables et durables des ressources en eau contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique, à la coopération régionale et à la protection de l'environnement.

CRÉATION DE L'AMCOW



- Crée en 2002 par la Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau, clé du développement durable en Afrique.
- Il s'agit avant tout de promouvoir la coopération, la sécurité, le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté grâce à une gestion et une utilisation efficaces des ressources en eau.
- La 11e session ordinaire de 2008 de l'Assemblée de l'Union africaine (UA) à Sharm el-Sheikh a : (i) renforcé l'AMCOW en tant que mécanisme régional clé pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; (ii) mandaté l'AMCOW pour mettre en œuvre les engagements du continent dans le domaine de l'eau et en rendre compte chaque année au Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.
- Les organes et structures de l'AMCOW sont le Comité sectoriel de l'eau et de l'assainissement du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue, l'eau et l'environnement (CTS sur l'ARBWE) de l'Union africaine.

Relations entre l'AMCOW et l'Union africaine

Assembly	<p>This is the supreme policy and decision-making organ of the AU. The Assembly is composed of all Member State Heads of State and Government.</p>		
Executive Council	<p>The Executive Council coordinates and takes decisions on policies in areas of common interest to Member States. It is responsible to the Assembly. Executive Council is composed of foreign ministers or such other ministers or authorities as are designated by the governments of Member States.</p>		
Specialized Technical Committees (14 STCs)	Permanent Representatives Committee (PRC)	<p>The Specialised Technical Committees (STCs) are thematic committees on key AU projects and programmes. In this regards the AU Constitutive Act has established 14 STCs. STCs are responsible to the Executive Council. They Composed of Member State Ministers and/ or Senior Directors/ Officially Designated Experts.</p>	<p>The Permanent Representatives Committee (PRC) is charged with preparing the work of the Executive Council. Composed of Permanent Representatives and other plenipotentiaries of Member States.</p>

Parmi les 14 comités techniques spécialisés (CTS) de l'Union africaine figure le CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue, l'eau et l'environnement (CTS sur l'ARBWE).

Relations entre l'AMCOW et l'Union africaine (suite)

Décisions et déclarations de l'Assemblée de l'UA visant à renforcer l'AMCOW en tant que mécanisme régional clé pour la promotion de la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique.

- a. **Ex/Assembly/AU/Decl. 1(II)** : Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis de la mise en œuvre d'un développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique, entreprise :
 - i. *soutenir le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) dans son rôle de préparation des plans et des politiques liés à la gestion des ressources en eau sur le continent ; et*
 - ii. *d'adapter les mandats, les structures et les activités de l'AMCOW, de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement [CMAE] et de la Conférence des ministres africains de l'agriculture [CAMA] afin de les intégrer dans les activités de la Commission de l'Union africaine et de ses Comités techniques spécialisés (CTS)" ;*

Relations entre l'AMCOW et l'Union africaine (suite)

Décisions et déclarations de l'Assemblée de l'UA visant à renforcer l'AMCOW en tant que mécanisme régional clé pour la promotion de la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique.

b. **Assembly/AU/Decl.1(XI)** : Engagements de Sharm El Sheikh de 2008 pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, en s'engageant à :

- i. *mobiliser les actions en faveur d'une gestion durable et intégrée des ressources en eau ; et,*
- ii. *fournir des orientations politiques pour la coordination des initiatives en matière de gestion des ressources en eau, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que pour les mécanismes de financement mis en place pour ces initiatives*

a demandé à l'AMCOW de rendre compte chaque année des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à Charm el-Cheikh en matière d'eau et d'assainissement, avec le soutien des partenaires régionaux, et de soumettre ces rapports à l'examen de l'UA.

Relations entre l'AMCOW et l'Union africaine (suite)

Décisions et déclarations de l'Assemblée de l'UA visant à renforcer l'AMCOW en tant que mécanisme régional clé pour la promotion de la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique.

- c. **Assembly/AU/Dec.227(XII)** : Décision de 2009 reconfigurant les conférences ministérielles en 14 comités techniques spécialisés (CTS), dont le Comité sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE).
 - i. Les organes et structures de l'AMCOW font office de comité sectoriel de l'eau et de l'assainissement du CTS sur l'ARBWE, conformément aux dispositions :
 - 1. Résolution 1 de la session inaugurale - en 2015 - du CST qui a établi - entre autres - un Comité sectoriel de l'eau et de l'assainissement ;
 - 2. Résolution 2 du même CTS, qui décide "d'adopter les engagements ministériels, les programmes et les partenariats dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en tant qu'outils pour la mise en œuvre des ODD en Afrique, ainsi que la position commune de l'Afrique sur l'après-OMD et la Vision africaine de l'eau 2025".

Relations entre l'AMCOW et l'Union africaine (suite)

Décisions et déclarations de l'Assemblée de l'UA visant à renforcer l'AMCOW en tant que mécanisme régional clé pour la promotion de la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique.

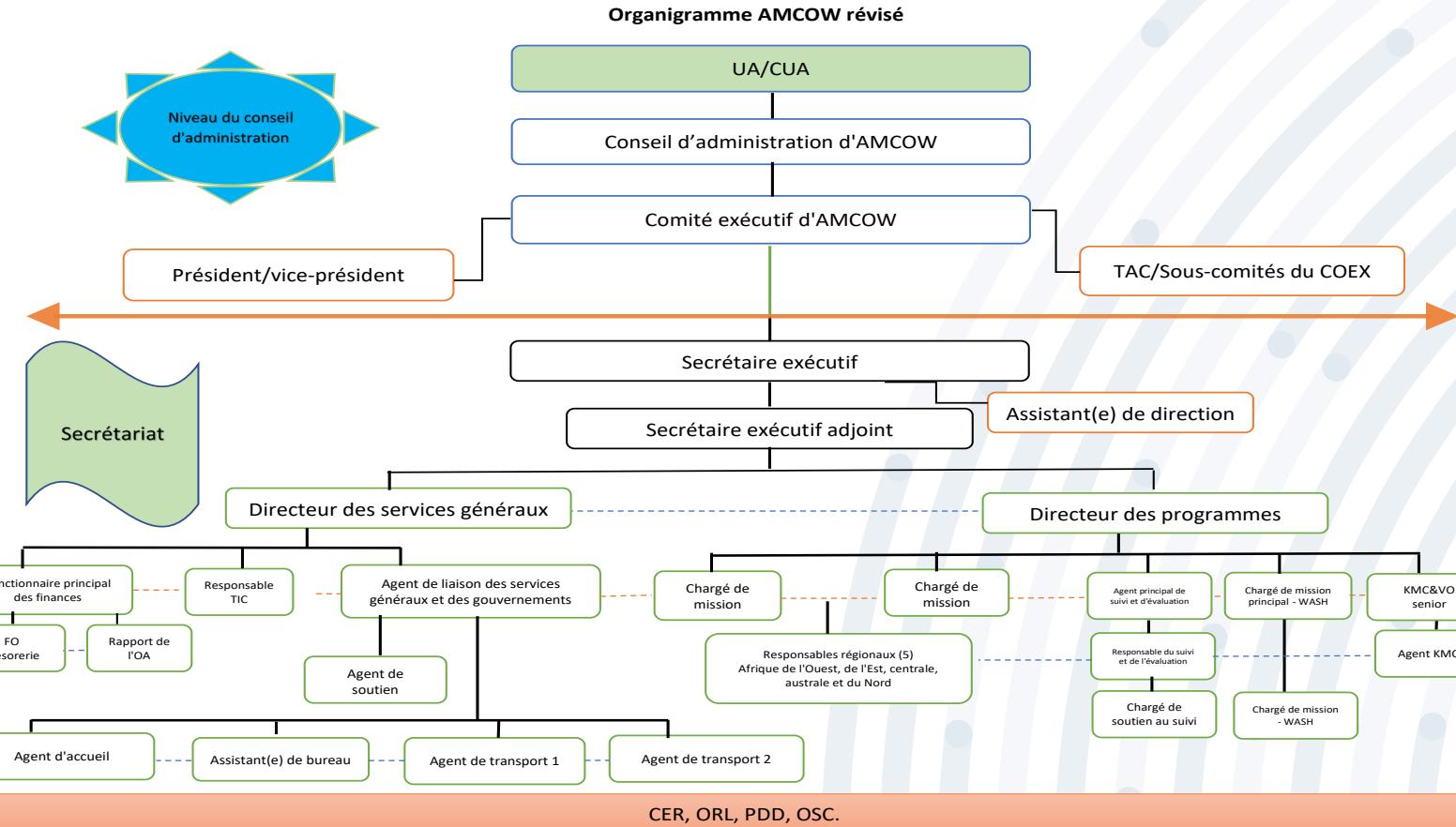
c. **Assembly/AU/Dec.227(XII)** : Décision de 2009 reconfigurant les conférences ministérielles en 14 Comités techniques spécialisés (CTS), dont le comité sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE).

i. Les organes et structures de l'AMCOW font office de comité sectoriel de l'eau et de l'assainissement du CTS sur l'ARBWE, conformément aux dispositions :

3. la recommandation de la 3e session du CTS - en 2019 - selon laquelle "... les conférences ministérielles autofinancées telles que l'AMCEN, l'AMCOMET et l'AMCOW devraient être prises en considération pour servir de mécanismes de soutien au CTS afin que des résultats significatifs puissent être obtenus dans les secteurs qu'elles couvrent" ; et,

4. la résolution de la troisième session du CTS sur la reconfiguration des comités ministériels sectoriels, qui "convient que les conférences ministérielles existantes doivent être considérées comme des mécanismes de soutien au CTS".

Aperçu des organes directeurs d'AMCOW



Fonctions des organes d'AMCOW

Organé	Conseil des ministres
Composition	Tous les ministres responsables de l'eau et de l'assainissement
Fonctions	<ol style="list-style-type: none">1. Promouvoir les meilleures pratiques et les actions communes présentant un intérêt pour l'Afrique dans les domaines suivants:<ul style="list-style-type: none">• les réformes de la politique de l'eau ;• la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie ;• la coopération en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières ; et• la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.2. Renforce les mécanismes de financement du secteur de l'eau en Afrique
Réunions	Assemblée générale une fois tous les 2 ans
Structure	<ol style="list-style-type: none">1. Dirigé par un président (État membre)<ul style="list-style-type: none">• Président actuel : <u>Sénégal</u>2. La présidence est assurée à tour de rôle par les sous-régions : centrale, orientale, septentrionale, méridionale et <u>occidentale</u>3. Le président est assisté de cinq vice-présidents. Vice-présidents actuels<ul style="list-style-type: none">• Centrale : République de Guinée équatoriale• Est : République unie de Tanzanie• Nord : Royaume du Maroc• Australe : République du Zimbabwe

Principes directeurs généraux

- Assurer ***la continuité et la conservation de la mémoire institutionnelle***. Pour le COEX, ce principe s'applique lorsque le président sortant immédiat reste au COEX et que le membre qui accueillera la prochaine AG fait également partie du COEX (*Cadre de gouvernance, section 5.2.2 - Composition du COEX*).
- La désignation d'autres États membres pour représenter la région au sein du Comité exécutif et du Comité consultatif technique se fait sur ***la base d'une rotation***.
- Les États membres qui siègent dans les organes politiques de l'AMCOW, y compris les sous-comités, le Comité consultatif technique (TAC) et le Comité exécutif (EXCO), doivent faire preuve de leadership moral en ***étant à jour dans leurs obligations financières*** envers l'AMCOW (*Décision EXCO GA/11/2018/LBV/3*).
- **CA FAE** - Président sortant d'AMCOW et 4 VP sortants des autres Régions autres que celle du Président sortant.
- **TAC FAE - Immédiatement** Le président sortant du TAC et les VP du TAC des autres régions autres que celui du président et un membre supplémentaire par région.

Fonctions des organes d'AMCOW

Organe	Comité exécutif (EXCO)
Composition	15 membres dont le président et les vice-présidents d'AMCOW
Fonctions	<ol style="list-style-type: none">1. prendre des décisions au nom du Conseil dans l'intervalle de l'Assemblée générale2. approuve les programmes et les budgets à soumettre à l'approbation du Conseil3. Décide des orientations stratégiques des organes constitutifs de l'AMCOW
Réunions	Une fois par an
Structure	<ol style="list-style-type: none">1. 3 représentants de chacune des 5 régions pour un mandat de 2 ans2. La représentation est assurée par rotation3. Comité exécutif actuel<ul style="list-style-type: none">• Centrale : République de Guinée équatoriale (VP), République démocratique du Congo, République centrafricaine• Est : République unie de Tanzanie (VP), République d'Éthiopie, République du Rwanda• Nord : Royaume du Maroc (VP), République arabe d'Égypte, République islamique de Mauritanie• Australe : République du Zimbabwe (VP), République d'Angola, République de Zambie• Occidentaux : <u>République du Sénégal (P)</u>, République fédérale du Nigeria (VP), République du Ghana

Fonctions des organes d'AMCOW

Organe	La Facilité africaine de l'eau (FAE)	
Description	Une initiative de l'AMCOW accueillie par la BAD	
Fonctions	Mobilisation des ressources et financement de la préparation des projets pour le développement des ressources en eau et la fourniture de services d'eau et d'assainissement en Afrique	
Réunions	Une fois par an	
Structure	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'AMCOW nomme cinq (5) membres du conseil d'administration de la FAE. 2. Ils sont composés du président sortant de l'AMCOW et des quatre vice-présidents de l'AMCOW représentant les sous-régions à l'exception de celle du président sortant. 3. Les vice-présidents sont soutenus par les membres du TAC de l'AMCOW de leur pays. 	
Région	Le Conseil	TAC
Centrale	République de Sao Tomé et Principe	République du Gabon, République de Sao Tomé et Principe
Est :	République du Kenya	République du Kenya, République du Sud-Soudan
Nord :	République arabe d'Égypte	République arabe d'Égypte, République algérienne démocratique et populaire
Australe :	République d'Angola	République d'Angola, République de Madagascar
Occidentale :	République du Bénin	République du Bénin, République de Sierra Leone

Fonctions des organes d'AMCOW

Organe	Comité consultatif technique (TAC)
Composition	25 membres dont le président et les vice-présidents d'AMCOW
Fonctions	<ol style="list-style-type: none"> 1. conseille le COEX sur les questions techniques et/ou administratives relatives aux principes, aux procédures et aux programmes 2. Assure la coordination, le suivi opérationnel et les rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du COEX et du Conseil 3. facilite le retour d'information sur les activités de l'AMCOW aux niveaux continental, sous-régional et national
Réunions	Une fois par an
Structure	<ol style="list-style-type: none"> 1. 5 représentants de chacune des 5 régions pour un mandat de 2 ans 2. Dirigé par un président du TAC assisté de 5 vice-présidents 3. La représentation est assurée par rotation 4. TAC actuel <ul style="list-style-type: none"> • Centrale : République de Guinée équatoriale (VP), République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, République du Tchad • Est : République unie de Tanzanie (VP), République d'Éthiopie, République du Rwanda, République de Somalie, République d'Ouganda • Nord : Royaume du Maroc (VP), République algérienne démocratique et populaire, République arabe d'Égypte, République de Libye, Mauritanie • Autrale : République du Zimbabwe (VP), République d'Angola, République du Mozambique, République d'Afrique du Sud, République de Zambie • Occidentaux : République du Sénégal (présidence), République fédérale du Nigeria (VP), République du Ghana, République du Mali, République du Niger

Fonctions des organes d'AMCOW

Organe	Le Secrétariat (Sec-AMCOW)
Fonctions	<p>Fournit à tous les organes constitutifs de l'AMCOW un soutien administratif, financier et logistique afin qu'ils puissent remplir leurs rôles et fonctions respectifs. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Donner suite aux décisions du Conseil et du COEX• Préparer des programmes de travail, des budgets et des rapports• fournir des services de secrétariat pour les sessions et les réunions de tous les organes de l'AMCOW
Structure	Siège à Abuja, Nigeria, avec des bureaux régionaux hébergés par les CER.

Fonctions des organes d'AMCOW

Organe	Comités ministériels sous-régionaux (CMS)
Composition	États membres dans chaque sous-région
Fonctions	<ol style="list-style-type: none">1. Offrir une orientation politique dans la mise en œuvre du plan de travail de l'AMCOW au niveau sous-régional2. Faciliter l'adoption et la mise en œuvre au niveau national des initiatives politiques continentales
Réunions	Une fois par an dans l'intervalle de la session ordinaire du COEX
Organe	Comité d'experts techniques (TEC)
Composition	États membres dans chaque sous-région
Fonctions	conseiller le CMS sur les questions techniques relatives aux initiatives d'AMCOW au niveau sous-régional
Réunions	Une fois par an avant le Comité de gestion de la sécurité
Structure	<ol style="list-style-type: none">1. Présidé par les vice-présidents

Les institutions nationales de coordination (NFPI) : les ministères responsables des questions relatives à l'eau et à l'assainissement, assurent la liaison et travaillent avec le secrétariat pour traduire l'initiative politique continentale en actions au niveau national.

Pouvoirs et responsabilités du président du TAC

Le président du TAC

- Servir de conseiller technique au président d'AMCOW.**
- Coordonner les activités du TAC** au niveau continental.
- Organiser les réunions du TAC** en collaboration avec le secrétariat de l'AMCOW.
- Présider les réunions du TAC.**
- Soutenir les activités visant à **mobiliser des ressources financières pour les activités d'AMCOW** aux niveaux régional et international.
- Préparer, avec l'aide du secrétariat, et **présenter le rapport du TAC au COEX.**

Pouvoirs et responsabilités du vice-président du CTA

Les vice-présidents du TAC

- i. **Servir de conseillers techniques** aux **vice-présidents** de leurs régions respectives.
- ii. **Présider le comité d'experts techniques (TEC) sous-régional.**
- iii. **Assurer le leadership du TEC** dans la sensibilisation et la **défense de la mise en œuvre du plan de travail de l'AMCOW** aux niveaux sous-régional et national.
- iv. **Coordonner le soutien technique** du TEC dans la **mise en œuvre d'initiatives majeures** dans le domaine **de l'eau et de l'assainissement** dans leurs sous-régions respectives.
- v. **Organiser et soutenir la convocation de réunions annuelles sous-régionales de l'AMCOW** (comités ministériels et comités d'experts techniques) pour :
 - i) **faciliter le retour d'information sur** les initiatives, les activités et les programmes de l'AMCOW aux niveaux continental, sous-régional et national ;
 - ii) **examiner l'état de la mise en œuvre** du plan de travail de l'AMCOW dans leurs sous-régions respectives ;
 - iii) **faire rapport chaque année** à l'unité de suivi et d'évaluation de l'**AMCOW** et à la **Commission de l'Union africaine (CUA)** sur la mise en œuvre des engagements pris à Charm el-Cheikh ; et,
 - iv) **fournir un forum consultatif** pour proposer de nouvelles initiatives, programmes et/ou activités à mettre en œuvre dans la sous-région et **soulever toute question pertinente pour l'AMCOW** ;
- **Fournir des contributions sous-régionales** au rapport du TAC.
- Toute autre fonction déléguée par le **comité ministériel sous-régional** et/ou le **vice-président de la sous-région AMCOW**.

Pouvoirs et responsabilités des vice-présidents

- 1. Jouer un rôle moteur** dans la mise en œuvre des initiatives de l'AMCOW au niveau sous-régional et promouvoir leur adoption et leur mise en œuvre au niveau national.
- 2. Représenter l'AMCOW au sein des organes politiques relatifs à l'eau des CER et des ORL** et assurer la liaison avec eux afin de rationaliser les initiatives politiques de l'AMCOW dans les programmes régionaux relatifs à l'eau.
- 3. Représenter AMCOW dans toutes les réunions internationales, régionales et sous-régionales** dans leurs sous-régions respectives ;
- 4. Organiser des réunions sous-régionales annuelles de l'AMCOW (CMS)** pour :
 - faciliter le retour d'information sur les initiatives de l'AMCOW aux niveaux continental, sous-régional et national ;
 - examiner l'état de la mise en œuvre du plan de travail de l'AMCOW dans leurs sous-régions respectives ;
 - faire rapport chaque année aux organes politiques de l'AMCOW et de l'Union africaine (UA) sur la mise en œuvre des engagements pris à Charm el-Cheikh ; et,
 - fournir un forum consultatif pour définir les priorités en matière d'orientation politique au niveau continental et formuler de nouvelles initiatives pour la sous-région.
- 5. Rendre compte au COEX**, avec l'aide du secrétariat, des réunions sous-régionales annuelles.
- 6. Mobiliser des ressources** pour les initiatives et les programmes d'AMCOW dans leurs sous-régions respectives, notamment en supervisant les contributions des États membres à AMCOW dans la sous-région.
- 7. Convoquer des réunions sectorielles** si nécessaire.

STRATÉGIE DE L'AMCOW (2018-2030)



Created by Adrien Cognat
Eco-Design Project

**Approuvée par le Conseil d'administration
en avril 2018**



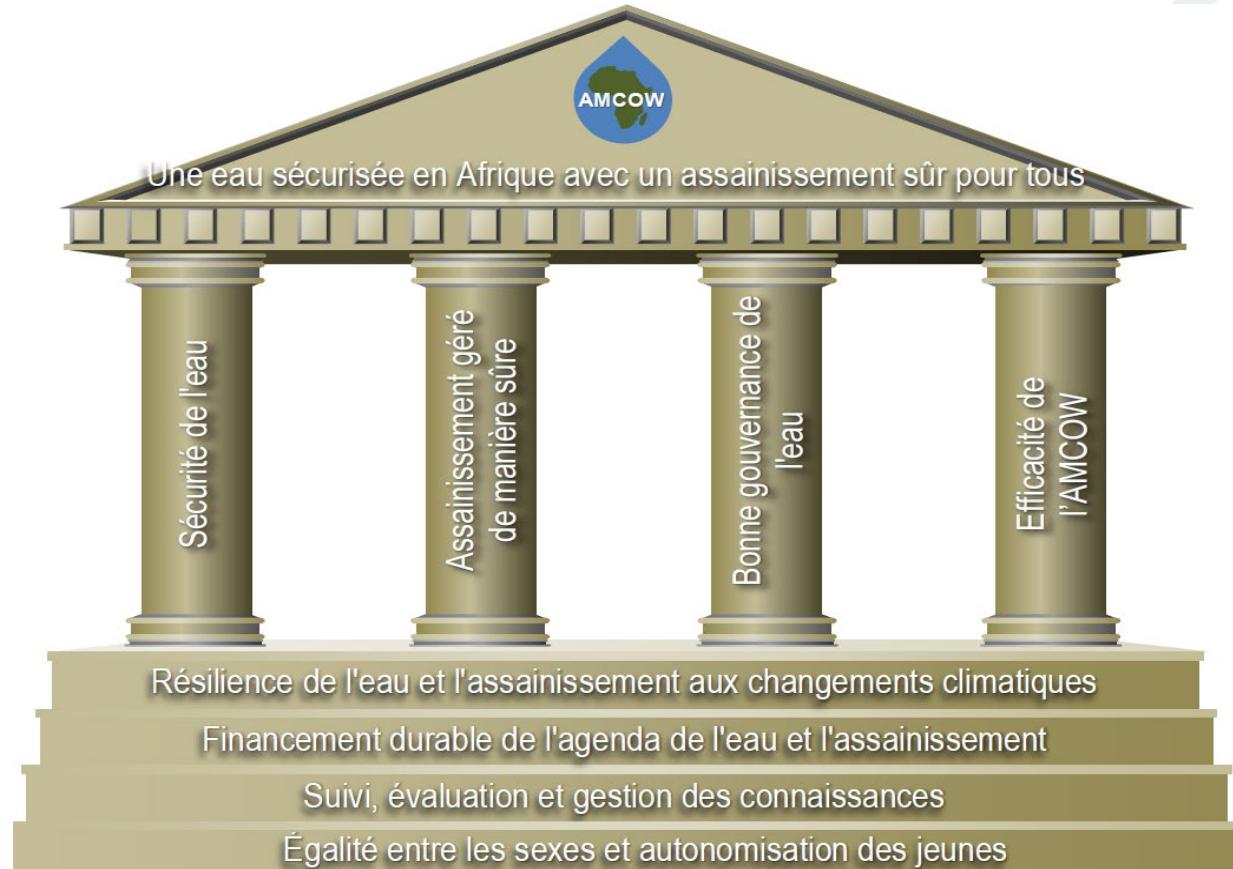
Created by Adrien Cognat
Eco-Design Project

**Orientée vers les résultats pour être à la hauteur de
l'ambition de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 de
l'Union africaine et conforme aux attentes des États
membres.**



**S'inspirer des défis émergents et des
réalisations passées d'AMCOW**

PRIORITÉS STRATÉGIQUES



PROGRAMMES DE L'AMCOW

A. Conformément à la décision EXCO/13/2022/WDH/8 sur le programme de travail et le budget triennal d'AMCOW, les activités d'AMCOW sont regroupées en quatre domaines programmatiques, à savoir

1. les processus de gouvernance et de dialogue politique ;
2. l'engagement, la mobilisation et le plaidoyer des parties prenantes en vue d'"adaptation au niveau national des initiatives politiques continentales ;
3. le courtage de connaissances, le suivi et l'établissement de rapports ; et
4. gestion du programme

B. Les détails au niveau du projet sont fournis comme suit :

- i. le rapport annuel de la Commission sur la mise en œuvre de la déclaration de l'Assemblée de juillet 2008 sur les engagements de Charm el-Cheikh
- ii. le rapport annuel 2024 sur le programme d'assainissement d'AMCOW ;
- iii. le programme AMCOW sur le renforcement des systèmes de gouvernance et des structures de gestion de l'eau en Afrique - octobre 2023 à septembre 2024 Rapport annuel
- iv. le projet "Les eaux souterraines pour renforcer la résilience" (G4DR) en Afrique - Rapport trimestriel pour la période allant de septembre à décembre 2024



INITIATIVES DE L'AMCOW

Centre de connaissances des centres AMCOW

Le Conseil des ministres africains chargés de l'eau lance un centre de connaissances en ligne open source pour collecter, stocker et partager des informations et des...

AfricaSan

AfricaSan est l'une des initiatives pionnières de l'AMCOW, née de la reconnaissance que l'investissement dans l'assainissement a toujours été sérieusement négligé sur notre continent...

Lignes directrices pour la politique africaine d'assainissement (ASPG)

L'Initiative ASPG vise à fournir un soutien et des conseils pour renforcer l'environnement propice à l'assainissement en Afrique.

Semaine africaine de l'eau

La Semaine africaine de l'eau représente un engagement politique au plus haut niveau où les gouvernements, les institutions régionales, les partenaires internationaux, le secteur privé,...

Système de suivi et de rapport sur le secteur de l'eau et de l'assainissement (WASSMO)

WASSMO est un système et un outil Web conçu pour aider les pays membres à définir des objectifs nationaux, sous-régionaux et régionaux spécifiques, pour la génération d'informations et...

Programme panafricain des eaux souterraines de l'AMCOW (APAGroP)

L'APAGroP a été officiellement lancé et rendu opérationnel à travers deux ateliers multipartites dirigés par l'AMCOW - à Nairobi, au Kenya (octobre 2019) et à Kampala, en Ouganda (février...

<https://amcow-online.org/programmes/>

3ème Conférence africaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau (PANAFCON-3)

Sommet UA-AIP sur l'investissement dans l'eau 2025

14ème session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil des ministres de l'AMCOW

6ème session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue, l'eau et l'environnement (CTS sur l'ARBWE).

39ème session ordinaire de l'Assemblée de l'UA en 2026 pour présenter l'AWV&P post-2025 au HoSG

La Conférence de l'ONU sur l'eau 2026 accélérera la mise en œuvre de l'ODD 6, de l'eau propre et de l'assainissement

27- 29, 2025
MAI

À déterminer
AOÛT

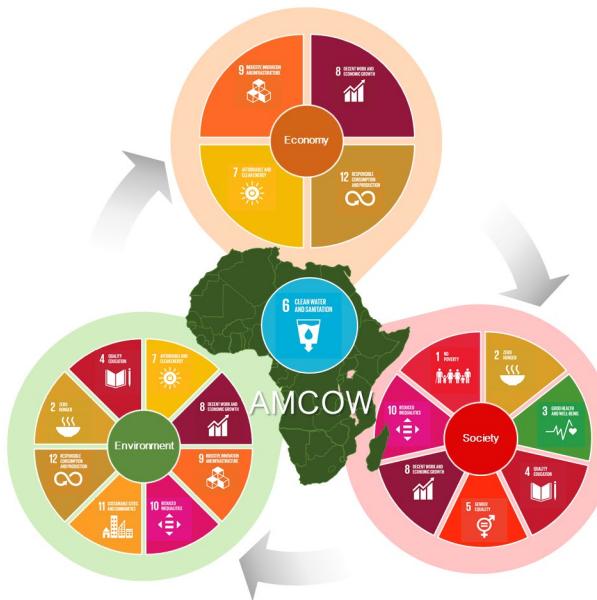
À déterminer
OCTOBRE

3- 6, 2025
NOVEMBRE

2026
FÉVRIER

À déterminer
2026

ÉVÉNEMENTS CLÉS À VENIR DE L'AMCOW



Merci de votre attention.